

Thème

HABITAT**RÉNOVER LE PARC PRIVÉ
DE LOGEMENTS AVEC
L'AGENCE NATIONALE DE
L'AMÉLIORATION DE L'HABITAT (ANAH)****CONTACT :**

DDT 78
 Délégation locale de l'ANAH
 Point rénovation info services
 Tél : 01 30 84 31 80
 Mail : ddt-shru-pphi@yvelines.gouv.fr

L'Agence nationale de l'amélioration de l'habitat (ANAH) apporte des subventions aux propriétaires occupants, aux propriétaires bailleurs, aux syndicats de copropriétaires et aux collectivités sous certaines conditions.

Les priorités d'action sont :

- la lutte contre la précarité énergétique
- la lutte contre les fractures territoriales
- la lutte contre les fractures sociales
- la prévention et le redressement des copropriétés en difficultés
- la production d'un parc à vocation sociale



Direction départementale des Territoires des Yvelines
 35, rue de Noailles - BP 1115
 78011 VERSAILLES Cedex
 Tél : 01 30 84 30 00

LA LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE

Priorité gouvernementale, la rénovation thermique des logements piloté au niveau local par l'Anah au sein de la DDT, bénéficie d'un soutien spécifique par le Conseil départemental dans le département des Yvelines. Le CD 78 soutient avec ambition le programme Habiter mieux sérénité géré par la délégation locale de l'Anah.

Le programme Habiter mieux sérénité apporte des conseils techniques et administratifs gratuits aux propriétaires occupants et bailleurs sous certaines conditions, ainsi que des aides aux travaux globaux permettant un gain énergétique d'au moins 25 %.

Le programme MaPrimeRénov, géré directement par l'Anah au niveau national, apporte des aides aux propriétaires réalisant une seule typologie de travaux.

Dans le cadre du plan de relance, des aides à la rénovation énergétique des copropriétés peuvent être mobilisées pour 2021-2022.

LA LUTTE CONTRE LES FRACTURES TERRITORIALES

Le programme « Action cœur de ville » a pour ambition de requalifier les centres des villes moyennes ainsi que leur territoire d'influence. Dans les Yvelines, 8 villes sont concernées.

Dans le cadre de ce programme national, l'Anah aide financièrement toutes les collectivités qui souhaitent intervenir pour rénover leur parc privé de logements par des études ou des opérations programmées de type Opération programmée d'amélioration de l'habitat (Opah) ou Programme d'intérêt général (PIG).

LA LUTTE CONTRE LES FRACTURES SOCIALES

Celle-ci se décline au travers du plan logement d'abord, de la résorption de la vacance des logements, de la réhabilitation des structures d'hébergement, de la lutte contre l'habitat indigne et très dégradé et de l'aide au maintien à domicile des personnes en situation de handicap ou de perte d'autonomie par l'adaptation de leur logement.

LA PRÉVENTION ET LE REDRESSEMENT DES COPROPRIÉTÉS EN DIFFICULTÉS

Le plan initiatives copropriété (PIC) déploie de nombreux outils permettant d'accompagner les copropriétés de manière adaptée depuis l'observation, la prévention en passant par les aides aux travaux, les aides à la gestion jusqu'au recyclage des lots de copropriétés et à la mobilisation d'outils coercitifs.

LA PRODUCTION D'UN PARC À VOCATION SOCIALE

Les aides aux propriétaires bailleurs peuvent intervenir en subvention et en déduction fiscale du revenu locatif sous certaines conditions.

Les aides aux travaux sont plus importantes pour les bailleurs qui acceptent de louer à un niveau social, voire très social, les logements sont alors décomptés comme logements sociaux dans le cadre de l'inventaire SRU (ils sont conventionnés).